

UNSS
2018



**JE SUIS JEUNE JUGE/ARBITRE EN SAVATE
BOXE FRANCAISE
JE SUIS JEUNE COACH EN SAVATE BOXE
FRANCAISE**

Mise à jour : 06 octobre 2017

UNSS AIR
PNDSS 2016 2020

ACCESSIBILITÉ INNOVATION RESPONSABILITÉ



assureur militant

PARTENAIRE OFFICIEL



PRÉAMBULE

Ce mémento permet à l'élève du collège ou du lycée d'officialier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

La circulaire du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « ...Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiquesdans le cadre de l'UNSS
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... »

Ainsi, devenir jeune officiel, c'est

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...)
- devenir responsable.

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

CONDITION DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPTION FACULTATIVE AU BACCALAUREAT

Rappel du cadre réglementaire du haut niveau du sport scolaire :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012

« Évaluation de l'éducation physique et sportive aux baccalauréats de l'enseignement général et technologique - Liste nationale d'épreuves et référentiel national d'évaluation », il est précisé que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau, à savoir : la part réservée à la pratique sportive est automatiquement validée à 16 points, les 4 points restants sont attribués à l'occasion d'un entretien permettant d'attester de leurs connaissances scientifiques, techniques, réglementaires et de la réflexion du candidat sur sa pratique »

« Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires (UNSS, UGSEL) ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 : création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « .../les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20.

L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Ce qui signifie que :

- L'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départemental, académique, national, international). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation.
- Pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune arbitre doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*).
- La validation d'un niveau national du jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
- Ces dispositions ne sont pas valables pour tous les rôles hormis jeune arbitre et jeune juge.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La savate boxe-française

Définition :

Définition de la FFSBFDA : « La SBF est un sport de combat utilisant des mouvements de percussions appelés « coups » qui permettent de frapper avec les différentes surfaces des pieds et le devant des poings suivant des règles techniques précises et qui respectent un principe de base fixe et intangible »

Logique interne de l'assaut :

Forme d'opposition où le tireur a pour objectif de toucher de manière contrôlée le plus de fois son adversaire en étant touché le moins possible.

L'assaut est la forme de rencontre unique à l'Ecole.

Aspect culturel et historique :

La savate est l'essence des sports de combats français et les termes d'éthique, d'esthétisme, d'efficacité et d'éducation lui sont attribués.

L'origine de notre discipline date du XVIIIème siècle où il était fréquent de régler ses querelles à coups de pied, de poings et de bâton. Les coups de pied sont donc à l'origine de son appellation « savate ».

En 1838, Charles LECOUR étoffe la savate en l'associant aux combats de poings.

En 1877, Charles CHARLEMONT publie le 1^{er} ouvrage qui codifie les coups et attitudes de la savate : « Traité de boxe française ».

La savate connaît son plein essor depuis la 2^{ème} partie du XXème siècle, et ne cesse de se développer.

De nouvelles formes de pratique, telles que la Savate Défense, le handi-savate, la Savate Forme, apparaissent afin de répondre aux attentes du plus grand nombre et à l'évolution des pratiques sociales.

SOMMAIRE

LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH

1. S'ENGAGENT A RESPECTER LA CHARTRE DE L'UNSS
2. DOIVENT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE
3. S'INVESTISSENT DANS LES DIFFERENTS RÔLES LORS D'UNE MANIFESTATION
4. LE JEUNE JUGE /ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION
5. LE JEUNE COACH PEUT ETRE EVALUE
6. DOIVENT VERIFIER LEURS CONNAISSANCES
7. LE JEUNE JUGE /ARBITRE ASSURE LE SUIVI DE SA FORMATION
8. PEUVENT PARFAIRE LEUR FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, JEUNE COACH S'ENGAGE A RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Sans juge, arbitre, chronométreur, starter, la rencontre ne peut exister. Ces rôles sont mis en exergue dans le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 (lycée) au travers de la compétence méthodologique et sociale n°2 visant à « respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner... » et l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) Compétence Générale n°3 « Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités »..

1.1 Le jeune juge/arbitre doit :

- Connaître le règlement de l'activité SAVATE BOXE FRANCAISE
- Etre objectif et impartial
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- Connaître les différentes tâches liées à sa mission.
 - Pour remplir sa mission, le jeune juge/arbitre doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des documents nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité, ...) et du matériel nécessaire pour remplir sa fonction.
 - Le jeune juge/arbitre UNSS doit s'engager à respecter les termes du serment ci-dessous :

« Au nom de tous les jeunes juges/arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité » (Comité International Olympique).

1.2 : Le jeune coach ou « homme de coin »

En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune coach mis en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne pour gérer un groupe. Il témoigne d'une bonne connaissance de l'activité et des règles qui la régissent.

Le Jeune coach ne pas JJ/JA ou Jeune Reporter

Le jeune coach appartient à l'équipe. Selon l'activité, il peut être joueur et coach. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées :

Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré (compétiteur ou pas) à l'équipe et doit être repéré

Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe et doit être repéré

Une équipe sans jeune coach sera déclassée

Le jeune coach est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Il doit :

- Connaître le règlement de l'activité
- Agir de manière éthique et responsable
- Permettre le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.

Connaître les différentes tâches liées à sa mission : Chaque CMN devra travailler sur les compétences attendues par niveau départemental et académique selon 4 items : règles, encadrement, présence du Jeune coach, attitude

2. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH DOIT CONNAITRE LES REGLES DE L'ACTIVITE

« L'arbitre veille en permanence à la sécurité des tireurs »

« L'arbitre doit toujours veiller à ce que les gestes techniques utilisés en attaque, comme en défense, respectent le règlement et l'esprit de la Savate Boxe Française »

LE CADRE REGLEMENTAIRE D'UN AFFRONTMENT CODIFIE

Le règlement définit le cadre de la pratique. Le non-respect d'une règle est systématiquement sanctionné. Dans ce cadre, le boxeur peut exprimer sa boxe en toute liberté et sécurité. L'adhésion et le respect du règlement par tous les pratiquants permettent à chacun de découvrir les limites de son exploitation motrice.

1. L'enceinte

L'espace de pratique est un carré de 4.90 à 6 mètres de côtés, délimités par 3 ou 4 rangées de corde. Le ring dispose de quatre coins : un coin rouge pour le boxeur rouge, un coin bleu pour le boxeur bleu et deux coins blancs dit « neutres ».

2. Les reprises

Le chronométrateur donne le signal du début et de la fin des reprises en frappant dans le gong. Entre chaque reprise, les tireurs regagnent leurs coins respectifs pendant 1 minute. Les seconds (obligatoirement des élèves licenciés UNSS en tenue de sport) peuvent le conseiller pendant cette période. Les seconds ne doivent pas être plus que deux dans le coin du tireur et ne peuvent pas parler pendant la reprise.

La durée d'une rencontre varie en fonction du niveau dans lequel concourent les élèves :

- *Equipe établissement scolaire* :
3 x 1'15 avec 1' de récupération
- *Equipe excellence* :
3 x 1'30 avec 1' de récupération
- *Equipe sport partagé* :
2 x 1'30 avec 2' de récupération

3. Autorisations et interdictions en compétition

Les surfaces autorisées à être touchées ou frappées sont :

- a) Pour les coups de pied :
- la face antérieure et les faces latérales de la tête,
 - toutes les faces du tronc et les membres inférieurs.

- b) Pour les coups de poing :
- la face antérieure et les faces latérales de la tête,
 - la face antérieure et les faces latérales du tronc.

Les surfaces interdites à être touchées ou frappées sont :

- a) Pour les coups de pied :
- le triangle génital,
 - la nuque, l'arrière et le dessus de la tête,
 - la poitrine pour les féminines.

- b) Pour les coups de poing :
- Hommes : tous les coups donnés sous la ligne de la ceinture
 - Femmes : tous les coups à la poitrine et sous la ligne de la ceinture.

Il est interdit de faire prédominer les enchaînements de coups de poings sur les autres types d'enchaînements : de coups de pieds, pieds-poings et poings-pieds.

Les coups de pieds de déséquilibre sont autorisés.

Il est interdit de poser les mains à terre ou sur les cordes pour frapper.

Il est interdit :

- de porter des coups en tenant l'adversaire.
- de pousser ou tirer l'adversaire.
- d'effectuer des parades avec les tibias
- de progresser d'une manière dangereuse tête en avant
- de progresser genou levé
- d'exercer une pression abusive sur son adversaire

Il est interdit de frapper :

- un tireur à terre ou en train de se relever.
- un adversaire engagé dans les cordes.

En résumé :

Le but sera de « toucher plus qu'être touché » avec les parties autorisées des poings et des pieds sur les cibles réglementaires, dans un temps et un espace défini.

LE PROTOCOLE

Les Jeunes officiels et les tireurs doivent connaître le cérémonial de l'assaut.

1. Vérification des équipements

Avant le début de l'assaut, les tireurs sont appelés en chambre d'appels où est vérifiée la validité de leurs équipements et de leur licence UNSS. Ils sont accompagnés de leurs seconds, également munis de leurs licences UNSS.

NB : Tenue réglementaire :

Protections obligatoires : gants, casque, coquille (garçon), protège-dent.

Protection autorisée : protège tibias, protège poitrine, protection pubienne

Les gants : 10 onces et au-delà.

Les chaussures : semelles plates et souples type gymnastique ou boxe, lacets couverts.

Tenue :

Pour les équipes « établissement » : collant type athlétisme ou pantalon de survêtement, poches et fermetures interdites. Les shorts et pantacourts sont interdits. Débardeur ou Teeshirt à manche courte obligatoire, rentré dans le pantalon ;

Pour les équipes « excellence » : combinaison intégrale ou en 2 parties, chaussures de savate boxe française.

2. Présentation des tireurs

Sur appel du délégué officiel, le tireur rouge monte sur le ring et salue respectivement chaque juge et l'arbitre de la rencontre. Puis le tireur bleu monte à son tour sur le ring pour saluer.

3. Distribution des bulletins de juge

Le délégué officiel donne les bulletins de jugements à l'arbitre qui les distribue aux juges

4. Rappel du règlement

L'arbitre appelle les tireurs au centre du ring et fait un rappel rapide des règles. Ils demandent aux tireurs de se saluer puis de retourner à leur coin. Pendant ce temps, les juges préparent leur bulletin.

5. Vérification et début de la rencontre

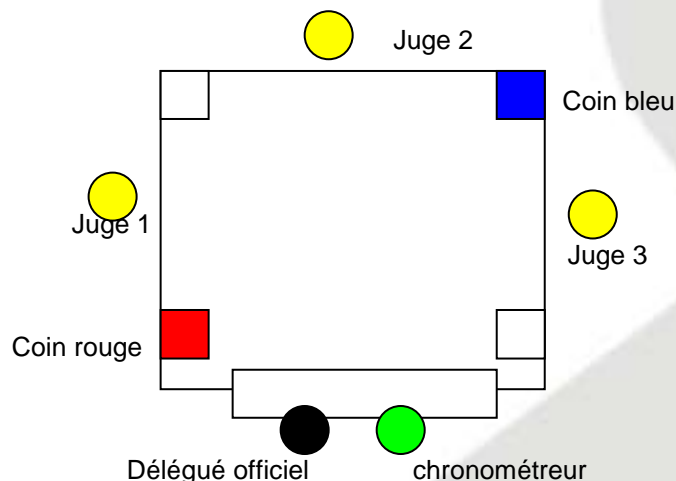
L'arbitre s'assure que les juges et le chronométrateur sont prêts. Il rappelle les tireurs au centre du ring, vérifie que les tireurs sont équipés de protèges dents, et fait démarrer la rencontre.

6. Fin de la rencontre et délibération des juges

A la fin de la rencontre, l'arbitre demande aux tireurs de se saluer. Chaque juge remplit alors son bulletin et le remet à l'arbitre. Lorsque tous les juges ont remis leur bulletin, l'arbitre les transmet au délégué officiel. Les tireurs sont alors appelés au centre de l'enceinte. A l'annonce du délégué officiel, l'arbitre désigne le vainqueur en lui levant le poing. La rencontre est terminée. Les tireurs quittent l'enceinte.

LES OFFICIELS

Chaque assaut de savate boxe française en UNSS est encadrée par 3 ou 5 juges, un arbitre, un chronométrateur et un délégué officiel qui organise la rencontre.



LES SANCTIONS

1) Remarques et avertissement

Chaque faute est sanctionnée par des remarques puis à la 3^{ème} remarque, l'arbitre doit demander un avertissement. Cependant, si le tireur commet une faute visiblement intentionnelle ou antisportive, l'arbitre peut demander aux juges un avertissement, voire une disqualification sans avertissement préalable.

Lorsqu'un tireur commet une faute, l'arbitre dit « stop », fait remarquer au tireur concerné la faute commise. Il utilise les gestes appropriés (*se référer au code gestuel ci-après*) de façon à être compris des tireurs, des juges et des spectateurs.

Au 3^{ème} avertissement reçu, le tireur est disqualifié.

Le jeune coach doit connaître les règles de l'activité pour :

- assister l'animateur d'AS sous sa responsabilité et en présence de celui-ci
- être capable d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe de licenciés dans une activité proposée à l'AS ou /et par l'UNSS
- perfectionner ses connaissances dans l'activité : techniques, tactiques, règlementaires, etc
- faire preuve d'autorité, de respect et de mise en confiance
- participer aux choix et prises de décisions du calendrier sportif
- participer à l'encadrement des entraînements et au suivi des équipes lors des déplacements
- être capable d'assister l'enseignant en compétition (coacher) ou à l'occasion de sorties.
- contribuer à la gestion du matériel sportif (suivi, renouvellement, commandes)
- être soucieux d'accompagner les nouveaux licenciés pour fidéliser leur engagement à l'AS
- être manager
- être autonome : anime une ou plusieurs séquences de travail proposées par l'animateur d'A.S
- être capitaine de vestiaire en fonction de l'activité
- Faire des choix, adapter ses propositions

3. LE JEUNE JUGE/ARBITRE, LE JEUNE COACH S'INVESTIT DANS LES DIFFERENTS RÔLES LORS D'UNE MANIFESTATION

L'ARBITRE

Le principal rôle de l'arbitre est de veiller à la sécurité des deux tireurs. Il a pour tâche de repérer un tireur fautif et de le sanctionner. Il est la seule personne à fixer la limite entre une touche et un coup.

Pour faire respecter le règlement il utilise **4 commandements** :

- « **STOP** » les tireurs stoppent la rencontre (l'arbitre peut alors faire une remarque, envoyer les tireurs dans les coins neutres ou dans leurs coins)
- « **EN GARDE** » les tireurs doivent monter leurs mains en garde et être prêt à reprendre l'assaut
- « **ALLEZ** » les tireurs reprennent l'assaut
- « **DISTANCE** » les tireurs se replacent à une distance d'affrontement réglementaire

➤ **Avant la rencontre, il doit**

- demander les bulletins au délégué officiel et les distribuer aux juges
- rappeler aux tireurs certaines règles de l'assaut : contrôle des touches, respect de la distance et des trajectoires, respect de son adversaire et de l'arbitre.
- annoncer : « SALUEZ-VOUS »
- renvoyer les tireurs dans leur coin respectif « A VOS COINS »
- demander aux officiels s'ils sont prêts « JUGES PRETS ? » « CHRONOMETREUR PRET ? »
- rappeler les tireurs au centre
- vérifier le protège dent de chaque tireur
- commander le départ de l'assaut « EN GARDE » « ALLEZ »

➤ **Pendant l'assaut, il doit :**

- diriger la rencontre à l'aide des 4 commandements :
- « STOP » pour arrêter l'assaut, « EN GARDE » et « ALLEZ » pour faire repartir l'assaut, « DISTANCE » pour remettre les tireurs à une distance appropriée-ce commandement ne nécessite pas un arrêt du chrono, les tireurs s'arrêtent et reculent chacun d'un pas, l'assaut reprend immédiatement-
- se déplacer sans gêner les tireurs : former un triangle avec les 2 tireurs pour voir tous les coups
 - lorsqu'un tireur fait une faute, dire « STOP », prévenir le tireur de sa faute en effectuant la gestuelle appropriée
 - à la 3^{ème} remarque, demander un avertissement : « STOP » « TIREURS COINS NEUTRES ». L'arbitre se place dans le coin rouge et s'adresse aux juges d'une voix forte : « JUGE, DEMANDE DE PREMIER (deuxième,...) AVERTISSEMENT POUR TIREUR (il le désigne) POUR COUP INTERDIT (ou autre...avec la gestuelle appropriée) ». Il laisse un court instant de réflexion aux juges puis, en levant les bras, demande « JUGES ENSEMBLE » pour avoir la décision des juges.

- Gestuelle pour représenter les fautes



Coup interdit



frappe tibiale



coup poitrine



Coup insuffisamment contrôlé



Parade tibiale



Boxe tête en avant



prédominance de poings

Si la majorité des juges est d'accord, l'arbitre dit « AVERTISSEMENT PRONONCE » en levant la main et en s'orientant vers le Délégué Officiel.

Si la majorité des juges n'est pas d'accord, l'arbitre dit « AVERTISSEMENT NON PRONONCE » en levant les bras en croix et en se tournant vers le Délégué Officiel.

➤ **Entre chaque reprise, il doit :**

- au gong qui annonce la fin de la reprise, l'arbitre dit « STOP » « COIN NEUTRE »
- il va voir le Délégué Officiel et les juges pour suivre les résultats et écouter les éventuelles remarques
- au signal du gong qui annonce le début de la prochaine reprise, il rappelle les tireurs au centre de l'enceinte
- il vérifie que les tireurs portent un protège-dents
- il fait repartir l'assaut en disant « EN GARDE » « ALLEZ » et en utilisant le gestuelle appropriée

➤ **A la fin de l'assaut, il doit :**

- faire saluer les tireurs puis les renvoyer dans leur coin « SALUEZ-VOUS » et « A VOS COINS »
- récupérer les bulletins auprès de chaque juge et les remettre au délégué officiel
- faire venir les tireurs au centre de l'enceinte
- lever la main du vainqueur sur désignation des juges

LE JUGE

➤ **Avant la rencontre, il doit**

- préparer son bulletin en vérifiant le nom et la couleur du coin pour chaque tireur
- marquer son nom sur le bulletin et signer
- lever la main lorsque l'arbitre lui demande s'il est prêt

➤ **Pendant la rencontre, il doit :**

- rester concentré
- noter les touches valables (qui atteignent une cible autorisée, avec une arme autorisée, avec un coup techniquement correct dans sa trajectoire et avec un contrôle de sa puissance)

NB : Valeur des touches :

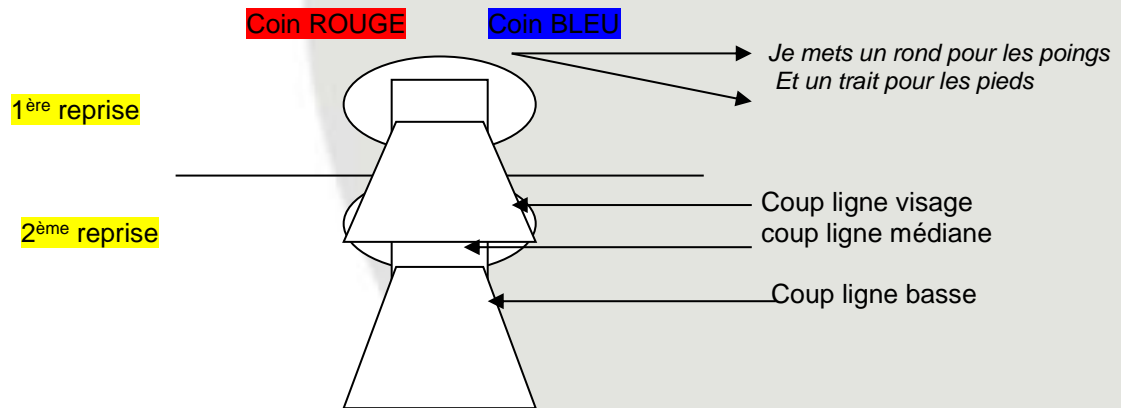
4 points = touche en ligne haute avec les pieds

2 points = touche en ligne médiane avec les pieds ou enchaînement de 2 ou plusieurs touches avec les poings

1 point = touche en ligne basse avec les pieds ou une touche avec les poings

Le dos du bulletin est libre d'utilisation. Il appartient au juge d'utiliser la méthode qui lui convient pour noter les touches qu'il observe.

Une méthode qui peut être utilisée est de schématiser un tireur pour chaque reprise, et placer les types de touches en fonction de ce que font les tireurs sur les 3 niveaux autorisés



Une autre méthode serait de noter au dos du bulletin directement la valeur en nombre de points des touches marquées par chaque tireur : 4, 2 ou 1.

- ne pas perdre la rencontre de vue pendant cette notation. Cependant il se peut que certaines touches lui échappent parce qu'il est concentré sur son bulletin, ou que l'arbitre ou un tireur gêne son champ de vision. La présence de 2 autres juges permet de remédier à ce problème et assure un avis global de la rencontre.
- être attentif aux consignes de l'arbitre pour répondre à ses demandes par les gestes appropriés



Juge « d'accord »



juge « pas d'accord »



pas d'avis, n'a pas vu

- Noter un avertissement prononcé (-1) au dos de son bulletin dans un 1^{er} temps puis sur la ligne appropriée au verseau dans un 2^{ème} temps, au moment de la minute de récupération ou à la fin de l'assaut

➤ **Pendant la minute de repos, il doit :**

- noter le rapport de force selon les critères suivants :

Si la domination est importante, 3 pour le meilleur et 1 pour l'autre :	3/1
S'il y a avantage avec une faible différence, 3 pour le meilleur et 2 pour l'autre :	3/2
S'il y a égalité :	2/2

➤ **A la fin de l'assaut, il doit :**

- Comptabiliser le nombre de point pour chaque tireur après avoir soustrait les avertissements

RQ : si les tireurs sont à égalités de point à la fin de l'assaut, le juge doit mettre un bonus (+1 point) à l'un des tireurs selon des critères qui sont : la variété des touches et des enchainements, la difficulté technique des coups utilisés, l'intensité et le rythme de l'engagement dans la rencontre, la gestion tactique de la rencontre.

- inscrire le nom du vainqueur et entourer la lettre correspondant à sa couleur de coin (R rouge ou B bleu)
- au commandement du délégué officiel, il doit lever le carton de couleur (rouge ou bleu) pour signaler le tireur qu'il a désigné comme vainqueur.

LE CHRONOMETREUR

- Avant le déroulement des rencontres, il prend connaissance du fonctionnement du matériel : chronomètres et gong
- Lorsque l'arbitre lance la rencontre en annonçant « EN GARDE » « ALLEZ », le chronométrateur enclenche le chronomètre
- A la fin de chaque reprise, il tape dans le gong, et déclenche la minute de récupération
- A la 55^{ème} seconde de récupération, le chronométrateur tapote plusieurs fois sur le gong pour signaler la reprise imminente de l'assaut
- A chaque « STOP » de l'arbitre, le chrono arrête le temps, puis le fait repartir au commandement « ALLEZ »

LE JEUNE COACH, HOMME DE COIN

RQ : lors des championnats de France, les enseignants et accompagnateurs adultes ne sont pas autorisés à pénétrer sur l'enceinte de la compétition. Les tireurs sont donc accompagnés autour des rings exclusivement par d'autres élèves. Il est donc particulièrement recommandé aux élèves de se préparer au rôle d'homme de coin, particulièrement important dans les sports de combats.

- Avant le début de la rencontre, le jeune coach peut :
 - aider le tireur à s'échauffer : opposition raisonnée, étirements, travail d'enchainements, ...
 - s'assurer que son tireur est correctement équipé (tenue, casque, protège dent, gants). Il peut l'aider à s'équiper si besoin
 - lui proposer de l'eau s'il a soif
 - lui donner les derniers conseils avant de monter sur le ring.
- Pendant la rencontre, le jeune coach doit :
 - observer silencieusement la rencontre et rester concentré du début à la fin de la reprise.
- A la minute de repos, le jeune coach peut :
 - proposer de l'eau au tireur
 - lui apporter des soins
 - lui donner des conseils
- A la fin de la reprise, il peut :
 - aider le tireur à se déséquiper
 - lui proposer de l'eau
 - faire un bilan sur la rencontre
 - féliciter le tireur et le coach adverses

HORS RENCONTRE/COMPETITION			PENDANT RENCONTRE/COMPETITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

4. LE JEUNE JUGE/ARBITRE DOIT SATISFAIRE AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION

Niveau Départemental

Pré requis : le jeune juge/arbitre doit être investi au niveau de son district (autres rôles)

Maîtrise du protocole	Connaissance et application du règlement	Qualité de la gestuelle et des interventions	Demandes d'avertissement	Déplacements - mobilité
<p>L'élève applique les étapes minimales du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le salut en début et en fin d'assaut - Un rappel succinct des règles en introduction de l'assaut - L'utilisation des commandements « en garde- allez – stop - distance ». <p>Pour le reste (distribution des bulletins, décision,...)</p> <p>il est guidé par le DO</p>	<p>L'arbitre identifie et intervient sur au moins cinq types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coup insuffisamment contrôlé en assaut - un coup hors distance - un coup dans le triangle génital ou la poitrine pour les filles -un coup balancé -le fait de tourner le dos à l'adversaire 	<p>L'arbitre utilise les gestes correspondant aux fautes qu'il connaît</p> <p>Les gestes et le vocabulaire employés sont approximatifs et/ou hésitants</p>	<p>L'élève ne prend pas l'initiative de faire des demandes d'avertissement ou ses demandes sont inappropriées.</p> <p>Une régulation du DO est nécessaire</p> <p>Les demandes d'avertissement sont hésitantes et nécessitent l'assistance du DO</p> <p>L'arbitre ne sait pas demander de double avertissement</p>	<p>L'arbitre est mobile mais ses déplacements sont arythmiques ou anarchiques. Il gêne les tireurs ou ne voit pas certaines fautes</p>

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service départemental

Niveau Académique

Pré requis : Le jeune juge/arbitre doit : (autres rôles)

- être investi au niveau de son département.
- justifier de l'acquisition de son niveau départemental

Maîtrise du protocole	Connaissance et application du règlement	Qualité de la gestuelle et des interventions	Demandes d'avertissement	Déplacements mobilité
<p>L'élève applique les principales étapes du protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> -il regroupe les tireurs au centre et introduit l'assaut (Salut, rappel des principales règles) - il réunit les tireurs au centre du ring, vérifie le port du protège dent des tireurs et fait débiter l'assaut - il intervient en utilisant les commandements « stop, en garde, allez, distance » - A la fin de l'assaut, fait se saluer les tireurs de façon réglementaire - il désigne le vainqueur en levant sa main sur prononciation du DO <p>Pour les étapes manquantes (distribution des bulletins,..), l'arbitre est supervisé par le DO</p>	<p>L'arbitre identifie et intervient sur au moins huit types de fautes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coup insuffisamment contrôlé en assaut - un coup hors distance - un coup dans le triangle génital ou la poitrine pour les filles - un coup balancé - le fait de tourner le dos à l'adversaire - une prédominance des coups de poings - une boxe tête en avant - une parade tibiale 	<p>Les fautes sont signalées en utilisant une gestuelle correcte et précise.</p> <p>Les interventions sont parfois un peu longues et ralentissent le rythme de l'assaut.</p>	<p>L'arbitre prend l'initiative de faire des demandes d'avertissement</p> <p>Certaines demandes d'avertissement sont prématurées ou tardives</p> <p>La demande d'avertissement ou de double avertissement est protocolaire mais un peu longue et/ou hésitante</p>	<p>L'arbitre se déplace de façon dynamique en respectant une formation en triangle entre lui et les deux tireurs.</p> <p>Il arrive que l'arbitre se retrouve bloqué dans les cordes ou gêne parfois les tireurs</p>

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau régional: saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service régional

Niveau National

- Pré requis : le jeune juge/arbitre doit : (autres rôles)
 - être investi au niveau de son académie.
 - justifier de l'acquisition de son niveau académique et participer au protocole d'évaluation initiale (théorique et si possible pratique) mis en place sur le championnat de France par les membres de la CMN.

Maîtrise du protocole	Connaissance et application du règlement	Qualité de la gestuelle et des interventions	Demandes d'avertissement
<p>L'élève maîtrise parfaitement le déroulé protocolaire d'un assaut de boxe française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il récupère et distribue les bulletins de jugement à chaque juge - il regroupe les tireurs au centre et introduit l'assaut (Salut, rappel des principales règles) - il renvoie les tireurs dans leurs coins, et demande aux juges et chronométrateur s'ils sont prêts - il réunit les tireurs au centre du ring, vérifie le port du protège dent des tireurs et fait débiter l'assaut - il intervient en utilisant les commandements « stop, en garde, allez, distance » - entre deux reprises, il s'informe des remarques éventuelles auprès du DO et des juges. - A la fin de l'assaut, fait se saluer les tireurs de façon réglementaire - Il récupère les bulletins de juge et les remets au DO - il désigne le vainqueur en levant sa main sur prononciation du DO <p>L'arbitre est autonome dans son organisation et n'a pas besoin de l'assistance du DO.</p>	<p>L'arbitre a une connaissance complète du règlement de la boxe française en milieu scolaire.</p> <p>Il est capable d'identifier et d'intervenir sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un coup insuffisamment contrôlé en assaut - un coup interdit (cible, trajectoire ou arme interdites) - le fait de tourner le dos à l'adversaire - une prédominance des coups de poings - une boxe tête en avant - une parade tibiale - un non-respect des commandements de l'arbitre - une boxe genou en avant - un accrochage - un comportement antisportif du tireur ou de son second - une pression abusive - une tenue de corde - un non combat <p>Il sait gérer le cas particulier d'une blessure</p>	<p>Les fautes sont signalées en utilisant une gestuelle précise, ample et rapide.</p> <p>Les interventions sont brèves et ne faussent pas le rythme de la confrontation.</p> <p>L'arbitre s'exprime avec clarté et certitude, en utilisant le vocabulaire adapté sans hésitation</p>	<p>Les demandes d'avertissement sont pertinentes, protocolaires et précises.</p> <p>L'arbitre sait demander un double avertissement et une disqualification</p>

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau national : saisir son niveau sur OPUSS
- Remise d'un diplôme par le service organisateur du championnat de France

EVALUATION ET HARMONISATION DES CERTIFICATIONS

Un Jeune Juge/Arbitre acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental 12/20	Exigences minimales requises niveau 3/4 : Niveau académique 14/20	Exigences minimales requises niveau 5 : Niveau national (lycées : option facultative EPS) 16/20
---	---	--

L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : QCM à partir d'un support vidéos
- **Pratique** : mise en situation lors d'un Championnat de France, en tant que juge, arbitre et chronométreur

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

<u>Partie théorique</u>	1 à 1.5 point	2 à 2.5 points	3 à 4 points
Sur 4 points	<i>A consolider</i>	<i>Satisfaisant à Bien</i>	<i>Très bien à Excellent</i>

5. L'ÉVALUATION DU JEUNE COACH

Cadre général des tâches essentielles:

Connaître l'activité - Se former - Entraîner - Manager - Diriger – Evaluer - Choisir - Organiser- Intervenir posément, de façon bienveillante et positive

- Les spécificités de chaque jeune coach se retrouvent dans la fiche de manière synthétique :
 - Le jeune coach compose l'équipe, il ne vient pas en supplément
 - Le jeune coach en sport partagé est un levier important pour continuer à développer ces équipes au sein des championnats de France. En fonction des activités le jeune coach en sport partagé peut se rajouter à l'équipe, si la composition de cette dernière est inférieure à la composition des équipes du championnat dit « classique ».
- Proposition du cadre général utilisé par les membres de CMN pour évaluer l'engagement du jeune coach reste d'actualité et n'est pas contractuel

VALIDATION DE L'ENGAGEMENT

- le Jeune coach peut être en binôme avec l'enseignant d'EPS, animateurs d'AS ou l'encadrant de l'équipe jusqu'aux phases régionales
- Sur un championnat de France : soit il continue à assumer sa fonction de jeune coach en binôme, soit il en assume seul le rôle sur le bord du ring
- Validations:
 - Acquis ou pas acquis sur le niveau du championnat auquel il officie
 - Championnat de France : si son équipe monte sur le podium et si lui seul a officié dans le rôle d'homme de coin, sans adulte à ses côtés, un diplôme national lui sera délivré mais la **certification reste académique**

6. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ET LE JEUNE COACH DOIVENT VERIFIER SES CONNAISSANCES

A chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral ...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Juge/Arbitre (oral ou écrit).

De la même façon, une évaluation initiale de chaque jeune juge/arbitre sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Juge/Arbitre sur un Championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Un collégien déjà certifié au niveau national doit officier à l'occasion d'un Championnat de France durant son cursus lycée (en classes de seconde et de première) s'il veut pouvoir valider les seize points dans le cadre de l'enseignement facultatif ponctuel du baccalauréat EPS.

FORMATION /PASSERELLES FEDERALES

Dès que possible l'UNSS proposera à tout Jeune juge/arbitre certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : www.unss.org

Passerelles envisagées entre l'UNSS et la fédération française de savate. Boxe française :

La Fédération Française de SAVATE boxe française et Disciplines Associées s'engage à mettre en place des équivalences à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS.

8. LE JEUNE JUGE/ARBITRE ET LE JEUNE COACH PEUVENT PARFAIRE LEUR FORMATION EN CONSULTANT DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Exemple de propositions, à adapter en fonction de l'activité

Direction Nationale UNSS : www.unss.org et « wikisport » sur le site UNSS

Adresse de la fédération concernée : www.ffsavate.com